

## DELIBERATION 2024/07 DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE APPROUVANT LA POURSUITE ET LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DU CESEC DE CORSE AUX TRAVAUX DU CESE NATIONAL RELATIFS A LA PREPARATION DE L'AVIS REUSSITE A L'ECOLE, REUSSITE DE L'ECOLE<sup>1</sup>

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse étaient réunis, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse, à Ajaccio, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente.

### Etaient présents :

ANDREANI Christian, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETO Jean, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FILIPPI Hélène, FONDACCI François, GIACOMONI Léon, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOBILI Laura, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PAT O'BINE, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, VALLESI Don Louis, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

### Etaient absents et avaient donné pouvoir :

ACKER-CESARI Véronique à CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, AIELLO Antoine à NICOLI Marie-Jeanne, ANGELETTI André à FONDACCI François, CASABIANCA François à NOVELLA Christian, D'ORAZIO Xavier à MARCELLINI NICOLAI Marie-Désirée, RIUTORT Jean-Jacques à SALVATORI Marie-Josée, SANTONI Pierre à GODINAT Jean-Pierre.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente.

### LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

**Vu** l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016 ;

**Vu** le décret 2017-827 du 05 mai 2017 relatif au CESEC de Corse ;

---

<sup>1</sup> Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 51

NPAV : 0

Abst : 1 (BIAGGI.M)

Contre : 9 (ACKER-CESARI Véronique, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, D'ORAZIO Xavier, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura)

Pour : 41

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34 à L.4422-37 et R.4422-4 à R.4422-28 ;

**Vu** le règlement intérieur du CESEC de Corse adopté le 25 mars 2024 ;

**Vu** la charte de bon fonctionnement adoptée le 25 mars 2024 ;

**Vu** la délibération CESECC 2023-08 du 26 septembre 2023 portant approbation de la participation du CESEC de Corse aux travaux du CESE national relatif au projet d'avis « réussite à l'école, réussite de l'école » ;

**Vu** la délibération CESECC 2023/13 du 24 octobre 2023 portant approbation de la contribution du CESEC de Corse « réussite à l'école, réussite de l'école » ;

**Considérant** la suspension des travaux, à l'initiative du CESE, de novembre 2023 à mars 2024 ;

**Considérant** la volonté du CESE de continuer à associer les CESER jusqu'à la séquence conclusive de ces travaux, prévue en novembre 2024, prenant la forme d'une conférence dédiée à l'éducation.

### Après en avoir délibéré

#### Article 1<sup>er</sup> :

**Décide** de poursuivre sa participation aux travaux du CESE national relatifs à la préparation de l'avis « Réussite à l'école, réussite de l'école » ;

#### Article 2 :

**Décide** des modalités de participation suivantes :

- Participer aux événements organisés par le CESE dans le cadre de ces travaux.

#### Article 3 :

Le CESEC de Corse sera représenté, à l'occasion de sa participation à des événements extérieurs pour lesquels il serait sollicité par le CESE, par :

- La présidente du CESEC ;
- Le vice-président de la section de la culture, de la langue corse et de l'éducation ;
- La présidente de la commission éducation, formation, jeunesse.

Ajaccio, le 25 mars 2024

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI